



QUESTION ECRITE

Auteur Fabien Girard, PLR/FDP
Objet Renforcer les partenariats avec les « Métiers rares ».
Date 11/03/2024
Numéro 2024.03.041

De nombreux métiers peu communs revêtent d'une importance et d'une valeur spéciale pour la conservation de notre patrimoine. On peut citer les tailleurs de pierre, les tavillonneurs, les peintres verriers, les réparateurs d'instruments à vents, les forgerons, éleveurs de ceps de vigne, les fondeurs, les marqueteurs, les sourciers, ou encore autres relieurs, celliers, doreurs, gaufreurs, tisserands, luthiers, etc. En Suisse, ce sont 200 métiers identifiés pour lesquels il existe des formations certifiantes de type CFC et pour d'autres pas; nous sommes dans une transmission de savoir(s) non formelle dans ce cas.

Tous sont des maillons essentiels de notre société : il s'agit de métiers à haute valeur ajoutée, et de métiers dont la perte du savoir-faire représente un risque pour l'entretien de notre patrimoine. Ils touchent donc trois secteurs qui doivent être coordonnés : l'économie, la formation et la culture.

Alors qu'un état des lieux est en train d'être réalisé dans certains cantons et au niveau de la confédération, il est nécessaire de prendre des mesures anticipées afin d'éviter le déclin de certains métiers et s'assurer du maintien des savoir-faire dont nous disposons sur notre territoire. Il est dès lors nécessaire que l'Etat se rapproche des associations professionnelles, entreprises, établissements de formation et institutions culturelles concernées pour s'assurer d'une pérennité de ces métiers et éventuellement mettre en place des mesures de soutien.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de :

- Recenser les organismes pouvant offrir un transfert de savoir-faire lié aux métiers rares ;
- Évaluer les partenariats nécessaires pour encourager la valorisation et la préservation de ces métiers rares.